



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Appel à projets (AAP)

Proto Impact

Prototyper les innovations pour un numérique responsable : inclusif,
engagé et durable

Règlement

Annexe délibération n°XXX

Sommaire

1/ Contexte et objectifs	4
2/ Quels projets ?	5
Axe 1/ L'innovation numérique au service de la transition environnementale.....	5
Axe 2/ L'innovation numérique créatrice de valeur sociale et sociétale	7
Axe 3 / L'innovation numérique frugale pour concevoir mieux avec moins (Sobriété numérique).....	8
3/ Qui peut candidater ?	10
4/ Critères de sélection	10
5/ Quel soutien ?	12
Dépenses éligibles	12
Durée du projet.....	13
Modalités de soutien	13
6/ Modalités de l'Appel à projets	14
Calendrier	14
Dépôt des dossiers	15
Renseignement	15

Adresse de publication de l'AAP

Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :
protoimpact@nouvelle-aquitaine.fr

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés sous forme électronique : protoimpact@nouvelle-aquitaine.fr

et éventuellement (à l'appréciation du candidat) par courrier postal à l'adresse suivante :
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Délégation Numérique
AAP Proto Impact
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

1/ Contexte et objectifs

La crise sanitaire et les mesures de confinement qui ont été prises ont révélé combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités. Les chiffres du secteur numérique reflètent une croissance continue : en termes d'équipement (93% des français possèdent un téléphone mobile), d'augmentation des usages (la consommation de données mobiles 4G augmente de près de 30% chaque année poussée notamment par le streaming vidéo) et d'investissements massifs dans la filière (plus de 10 Md€ dépensés par les opérateurs de communication électronique pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en 2019). Par conséquent, les consommations d'équipements et d'énergie connaissent des croissances élevées qui impactent l'environnement.

Ainsi, par l'impact non négligeable qu'il génère, le numérique est un problème pour l'environnement, mais parce qu'il permet de nouvelles formes de production de services et de consommation, le numérique est aussi un véritable levier de résilience, une chance pour accompagner la transition sociale et écologique actuelle.

En se fixant l'objectif d'accompagner la transition environnementale et sociale, la transition numérique pourrait trouver un véritable sens et limiter ses impacts négatifs.

En juillet 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé son action politique vers une transition écologique à travers l'adoption de la feuille de route Neo Terra, articulée autour de grands principes et d'objectifs précis.

Dans le cadre de ce texte fondateur, et poursuivant les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Région s'engage désormais dans une démarche d'amélioration continue de sa politique numérique grâce à la **feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022**, adoptée en Séance plénière du 5 octobre 2020, et dont l'un des principaux axes d'action est de « fédérer les initiatives régionales et développer des écosystèmes innovants pour une filière régionale Numérique Responsable ».

Le présent appel à projets « Proto Impact » s'inscrit dans cette ambition : l'enjeu est de mettre la puissance de l'innovation numérique au service de la transition sociale et environnementale.

L'appel à projets s'articule autour de trois axes d'intervention :

- L'innovation numérique au service de la transition environnementale (Tech for Green) : le numérique peut être un levier de développement dans des domaines comme les mobilités durables, une meilleure qualité de l'air, une consommation énergétique plus raisonnée, la transition agro écologique...

- L'innovation numérique créatrice de valeur sociale et sociétale (Tech for Good) : le numérique peut être un levier de développement de services, produits et outils visant à avoir un impact social positif dans des domaines comme l'accès à l'emploi, l'éducation, l'inclusion, la santé... ou poursuivant un objectif d'accroissement du bien commun.
- L'innovation numérique dite frugale pour concevoir mieux avec moins (Sobriété numérique) : le numérique peut être conçu de façon à créer plus de valeur tout en économisant ses ressources et en réduisant ses impacts négatifs.

2/ Quels projets ?

Axe 1/ L'innovation numérique au service de la transition environnementale

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXI^e siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...).

Face à ce constat, la Région est engagée depuis 2010 dans une démarche de transition ambitieuse grâce notamment à Acclimaterra autour des questions climatiques et Ecobiose pour les questions de biodiversité. Le 9 juillet 2019, lors de la séance plénière dédiée à la transition environnementale et climatique, elle a défini sa feuille de route, Néo Terra, couvrant 11 ambitions.

La rencontre des deux transitions, numérique et écologique, crée un formidable potentiel d'innovation. En effet, le numérique peut offrir de nombreuses réponses aux défis environnementaux, par exemple de nombreux acteurs industriels se sont déjà emparés du numérique pour optimiser les systèmes existants et les rendre plus intelligents et moins énergivores. Mais l'optimisation ne suffira pas à répondre au défi écologique qui nécessite de diviser notre consommation d'énergie et d'autres ressources par 4, 5 ou plus dans les décennies à venir. Par ailleurs, l'optimisation s'analyse souvent comme un gain de productivité et a pour résultat de multiples effets rebonds, c'est-à-dire une augmentation des volumes produits par la baisse des prix, la diversification et le renouvellement des produits et solutions.

Il est établi que tout produit ou activité numérique génère des impacts environnementaux négatifs depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la gestion de la fin de vie (en terme d'utilisation des ressources, de pollution des milieux par les substances toxiques sur son cycle de vie, etc.).

Il faut alors considérer le numérique sous un autre angle : comme une force de transformation de la nature même des produits et services.

Aussi, l'objectif de l'appel à projets est de favoriser l'émergence de solutions numériques à impact environnemental positif : **des technologies, services produits et outils innovants, durables, et à fort potentiel, dédiés à la protection de l'environnement et à la transition environnementale.**

Pour être soutenus, les projets devront contribuer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs ambitions de la feuille de route Néo Terra et devront potentiellement être créateurs d'emplois sur le territoire régional.

Les ambitions de feuille de route Néo Terra prioritairement visées dans l'axe 1 de cet appel à projets sont :

- Accélérer et accompagner la **transition agroécologique** : une agriculture bio, respectueuse de l'environnement, économe en ressources en eau, sans pesticides de synthèse et moins dépendante des intrants, répondant aux attentes des consommateurs, et intégrant le bien-être animal.
- Accélérer la **transition énergétique et écologique des entreprises** : transformation des modèles de production, développement de nouvelles stratégies d'innovation, de développement, création plus vertueuse d'activités et d'emplois.
- Développer **les mobilités propres pour tous** : accélérer la transition des mobilités, vecteur d'économie circulaire et durable, et la réduction des impacts environnementaux liés aux déplacements.
- Accompagner et systématiser un **développement du territoire et une occupation des sols plus sobres**, durables, résilients, économes en ressources énergétiques et foncières et qui s'adaptent aux risques naturels et aux changements climatiques.
- Favoriser **le traitement des déchets** pour un objectif zéro déchets en 2030 : prévenir et réduire la production des déchets, réutiliser et réparer ce qui peut avoir une seconde vie, recycler et composter plutôt qu'éliminer.
- Préserver et protéger la ressource en eau : **gestion raisonnée et solidaire de l'eau.**
- Préserver **les terres agricoles, forestières et naturelles** et leur richesse biologique et écologique : lutter contre l'artificialisation des terres, réduire la consommation globale d'espace.

Les projets favorisant l'exploitation des données environnementales (partage, standardisation, interopérabilité, optimisation) ainsi que l'utilisation des potentialités de l'intelligence artificielle seront particulièrement attendus.

Axe 2/ L'innovation numérique créatrice de valeur sociale et sociétale

Le contexte de confinement lié à la crise du Covid-19 a démontré l'importance des outils numériques dans le maintien du fonctionnement de la société (continuité des activités économiques, de l'accès à la formation, à l'éducation, à la culture, à la santé, maintien du lien social, développement d'initiatives solidaires envers les populations les plus fragiles, etc.), mais elles ont également exposé une fois de plus, et de façon probante, les inégalités sociales rencontrées par les citoyens face au numérique et aux services qu'il propose.

En plaçant les externalités sociales au cœur d'un projet d'innovation numérique, celui-ci peut participer à développer l'intérêt général : inclure et faciliter l'insertion de chacun, que ce soit dans le monde du travail, dans l'éducation, dans la société. Il s'agit de donner à chaque citoyen les mêmes opportunités et la même capacité à s'insérer dans la société : l'innovation numérique peut apporter des réponses innovantes et efficaces à des besoins spécifiques exprimés au sein de la société, et pour lesquels il n'existe pas de solutions adaptées ou pertinentes.

Déjà de nombreuses innovations à impact social ont pu voir le jour grâce aux technologies numériques (intelligence artificielle, blockchain, etc.), sans négliger l'apport du numérique dans l'émergence de nouveaux modèles économiques davantage fondés sur l'usage que sur la propriété (économie collaborative, économie circulaire).

S'inscrivant en cohérence avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) fixés à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste, l'objectif de l'axe 2 de l'appel à projets « Proto Impact » est de **favoriser l'innovation numérique pouvant conduire à la création d'outils, de services ou de produits à impact social positif en matière notamment d'insertion professionnelle et d'employabilité, d'accès et de maintien dans l'emploi, d'inclusion, de médiation, d'éducation, de santé, de solidarité, d'accès au logement, de lutte contre les discriminations, de lutte contre la pauvreté.**

Axe 3 / L'innovation numérique frugale pour concevoir mieux avec moins (Sobriété numérique)

En raison de la façon dont sont conçus les produits, services et process, l'exploitation des ressources non renouvelables et la consommation énergétique liées aux activités numériques explosent. Tout produit, toute activité numérique génère des impacts environnementaux. Dès lors, une transition numérique non maîtrisée entrave la transition écologique et la lutte contre le changement climatique.

Une évolution des modes de production et de consommation est nécessaire pour réduire ces impacts négatifs : développer des formes de résilience et de frugalité face à un numérique sans limites, encourager une approche plus sobre, moins de gaspillage, plus de capacités à agir en modalités contraintes. Il s'agit bien de **concevoir autrement**, de considérer la restriction des ressources comme une opportunité, d'ambitionner à conjuguer le moins avec le mieux pour répondre à un besoin réel sans contribuer à en augmenter la demande (et éviter ainsi l'effet rebond).

La filière numérique doit innover dans les technologies, les process de création ou encore les modèles économiques pour concevoir ses produits et services de façon moins impactante.

Le présent appel à projets vise à faire émerger une offre de produits, biens, services et procédés numériques à plus faible impact environnemental, que ce soit grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception, à une approche low-tech ou à un changement de modèle économique (vers une économie de la fonctionnalité notamment).

- « L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou d'un service » (norme ISO 14062) : appliquer la démarche d'écoconception aux services numériques, c'est identifier les leviers de réduction d'impacts à chaque étape du cycle de vie d'un service numérique (conception, réalisation, exécution). Les principaux leviers de l'écoconception se situent en amont et en aval de la phase de développement : architecture, conception fonctionnelle, graphique, ergonomique et technique. L'optimisation du développement (code) reste secondaire : en effet, mieux vaut se poser la question du besoin réel d'une fonctionnalité plutôt que d'optimiser le code d'une fonctionnalité qui ne sera jamais utilisée.

L'écoconception relève également d'un enjeu social de réduction de la fracture numérique des territoires : en effet, des services numériques non éco-conçus peuvent être trop lents ou inutilisables dans des territoires où la connexion et le pouvoir d'achat sont faibles.

Seront attendues les démarches innovantes d'écoconception de services produits, outils ou technologies numériques qui restent énergivores et qui ne disposent à ce jour d'aucune alternative permettant de limiter leur impact. Il s'agit pour la filière numérique de prototyper de nouvelles façons d'écoconcevoir son offre.

- La low-tech (basse technologie) s'est construite en opposition à la high-tech (technologie de pointe). Elle se veut utile (répondant à des besoins essentiels dans les domaines de l'énergie, l'alimentation, l'eau, la gestion des déchets, les matériaux de construction, l'habitat, les transports, l'hygiène, la santé, etc.), durable (robuste, réparable, recyclable, elle est pensée pour que son impact écologique et social soit optimal depuis la production, la distribution, l'usage et jusqu'à la fin de vie) et accessible (à l'inverse de la high-tech, son coût et sa complexité technique ne sont pas prohibitifs pour une large tranche de la population).

L'innovation par la low tech recourt uniquement aux basses technologies, c'est-à-dire qu'elle fait appel à moins de matériaux, moins d'énergie consommée, mais à plus d'ingéniosité, pour proposer des solutions et produits durables, réparables, modulaires et recyclables.

Seront attendues les démarches innovantes de conception par la low tech de services produits, outils ou technologies numériques qui restent énergivores et qui ne disposent à ce jour d'aucune alternative permettant de limiter leur impact. Il s'agit pour la filière numérique de prototyper de nouvelles façons de concevoir son offre grâce aux potentialités des basses technologies.

- « L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique.» (définition ADEME).

L'économie de la fonctionnalité n'est plus basée sur la production en volume de produits et de services standards à moindre coût, elle crée de la valeur sur les bénéfices apportés aux entreprises, citoyens et territoires dans une dynamique servicielle et en optimisant le cycle de vie des biens matériels. En se recentrant sur

les besoins utilisateurs et les services fonctionnels comme le propose l'économie de la fonctionnalité, le changement de modèle économique peut être un levier innovant pour limiter la croissance du secteur numérique et ses impacts négatifs. Il peut permettre, en revisitant les modes de production, en faisant évoluer les compétences, en définissant les formes de contractualisation et de revenus, de proposer une offre de services innovante, résiliente, et adaptée aux besoins réels des bénéficiaires.

Seront attendues les démarches innovantes de transformation des modèles économiques de la filière numérique. Il s'agit pour la filière de maintenir et assurer une offre compétitive tout en répondant à des objectifs d'allongement de la durée de vie des matériels, de limitation de la production, etc.

3/ Qui peut candidater ?

- Les entreprises (tout statuts, sauf autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs) : startups, TPE, PME, etc. ;
- Les associations et syndicats professionnels ;
- Les collectivités et établissements publics ;

Les candidats doivent impérativement justifier, à la date du dépôt du dossier, d'avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine et s'engagent à réaliser la majorité des travaux relatifs au projet sur le territoire régional.

Les projets collaboratifs (multi-partenaires) sont également éligibles.

Une même personne morale ne peut être porteuse ou partenaire, de plus d'un projet candidat à l'appel à projets.

4/ Critères de sélection

L'appel à projets vise à sélectionner les projets les plus prometteurs, se distinguant par leur ambition environnementale et/ou sociale, leur niveau d'innovation, leur faisabilité et leur réalisme économique.

Un comité de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

- **Pertinence du projet** : capacité à répondre aux objectifs de l'appel à projets
- **Impact** : gain environnemental et/ou social attendu à l'issue du projet et au regard des perspectives de développement du marché
- **Dimension innovante** : positionnement par rapport à un état de l'art
- **Nécessité de prototyper** (verrous à lever) et **méthodologie de tests**
- **Méthodologie de projet** : adéquation entre les objectifs du projet, les livrables proposés et les moyens humains et financiers
- **Compétences du porteur de projet** : niveau d'expertise des équipes
- **Partenariats et collaboration avec les acteurs locaux** : qualité et complémentarité des partenariats
- **Viabilité du modèle économique**
- **Pérennité technique et opérationnelle** dans la maintenance et l'évolution du projet
- **Utilisation des technologies libres ou utilisation éthique des données**

Précisions :

Concernant le critère d'impact environnemental, l'évaluation doit être envisagée dès le début du projet, afin d'estimer les principaux impacts environnementaux et l'étape du cycle de vie où ils se produisent, ainsi que les actions pertinentes pour les réduire en évitant les transferts d'impacts. Les projets ne doivent pas être limités à la réduction d'un seul impact environnemental (exemple : émission de GES) ; la réduction des impacts environnementaux doit être justifiée par une évaluation environnementale multicritère pour éviter les transferts d'impacts éventuels.

Par ailleurs, selon la finalité et les utilisateurs cibles du projet, il conviendra d'explicitier les choix de développement des solutions : low-tech (basses technologies, outils simples frugaux en ressources et facilement accessibles), high-tech (technologies de pointes) ou encore deep-tech (innovations de rupture). Ces différentes approches sont complémentaires, l'essentiel sera de choisir la technologie la plus appropriée à la problématique adressée et de justifier ce choix.

Enfin, les partenaires associés au projet pourront être des panels utilisateurs (type ménages), des entreprises ou des collectivités.

Dans la sélection des projets, seront également pris en considération :

- Les modes de gouvernance des structures porteuses de projet : gouvernance éthique et participative prenant en compte chaque partie prenante dans les instances de décision (bénéficiaires, salariés, fournisseurs, actionnaires, société civile) et favorisant le partage du pouvoir dans la structure ;
- Le partage de la valeur : répartition équitable de la valeur créée, avec des échelles de rémunération proportionnées et un partage de la richesse économique avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Un modèle de croissance durable et responsable : permettant de limiter au maximum ses externalités négatives environnementales et sociales telles qu'une réduction de son empreinte carbone numérique, une utilisation raisonnée des ressources naturelles, la mise en place d'une démarche d'éco-responsabilité et l'adoption d'une culture d'entreprise socialement inclusive et engagée, sans contrats précaires, respectueuse des femmes et hommes qui la composent et en sont l'ultime finalité.

5/ Quel soutien ?

Dépenses éligibles

L'objet du financement portera sur le prototypage de la solution. Un **prototype** peut être un modèle original qui possède toutes les qualités techniques et toutes les caractéristiques de fonctionnement d'un nouveau produit, mais il peut s'agir également d'un exemplaire incomplet (et non définitif) de ce que pourra être un produit ou un service final. Le prototype matérialise une étape d'évolution d'un projet, permettant de démontrer ou d'infirmer le bien-fondé d'un ou plusieurs concept(s) mis en jeu dans ce projet, avant tout déploiement (commercial notamment).

Sont éligibles :

- Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, enquêtes sociologiques, etc.)
- Coûts de conception
- Coûts matériels pour la réalisation du prototype
- Frais de personnels mobilisés sur le projet :

- au coût réel chargé pour les salariés (sur justifications des bulletins de salaires),
 - au coût valorisé pour les non-salariés (utilisation de la grille des salaires du Syntec numérique) et dans la limite de 30 % du coût total du projet.
- Coûts des services de prestataires ou consultants experts, utilisés exclusivement pour le prototype (test d'usages, coûts de maquettage, etc.)
 - Coûts de marketing / communication, dans la mesure où leur nécessité est démontrée et justifiée dans la mesure nécessaire pendant la phase de prototypage (dans la limite de 10% du coût total du projet)
 - Frais généraux, dans la limite de 20% des dépenses de personnel mobilisés sur le projet

Durée du projet

Les projets devront être réalisés sur une période de **36 mois** à partir de l'octroi de la subvention. Cette durée est indiquée comme la durée maximale de réalisation.

Modalités de soutien

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention d'investissement.

Le taux d'intervention de la subvention sera défini en fonction de la nature du porteur de projet et des dépenses éligibles. Il ne pourra pas excéder 50% pour les entreprises.

L'aide sera plafonnée à un montant de 100 000 € maximum.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet.

Pour les acteurs économiques, s'appliquera soit le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) SA40391 RDI, soit le régime cadre exempté de notification N° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, soit le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

À savoir :

Le règlement de minimis précise que le montant total des aides de minimis octroyées à un même acteur économique ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

6/ Modalités de l'Appel à projets

Calendrier

Lancement de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2020

S'agissant d'un appel à projets permanent, aucune date limite de dépôt de candidature n'est fixée.

Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'échange avec les services de la Région en amont du dépôt de candidature est recommandée.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

La qualité rédactionnelle des pièces du dossier est donc essentielle. Il devra comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques du projet.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibèreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection. Selon la nature des projets présentés, les services de la Région pourront solliciter l'avis consultatif d'experts compétents.

Les porteurs de projet seront informés par mail et/ou par courrier des suites réservées à leur candidature.

Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le guide des aides régionales :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

protoimpact@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Renseignement

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail :

protoimpact@nouvelle-aquitaine.fr

Ressources

Syntec numérique : <https://syntec-numerique.fr/>

Institut du Numérique Responsable : <https://institutnr.org/>

ADEME : <https://www.ademe.fr/>

FING : <https://fing.org/>

Objectifs de Développement Durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

GreenTech verte : <https://greentechverte.fr/>

Tech for Good France : <https://www.techforgoodfr.org/>

Low Tech Lab : <https://lowtechlab.org/>

Plaidoyer Simplon pour un numérique d'intérêt général : <https://plaidoyer.simplon.co/>